

MUNICIPALITÉ DE LACOLLE
MRC DU HAUT-RICHELIEU
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lacolle tenue le 10 juillet 2018 à 18 h 45 à l'Hôtel de ville situé au 1 rue de l'Église Sud, Lacolle.

Sont présents le maire et les conseiller(ère)s :

Jacques Lemaistre-Caron, maire

Patrice Deneault, poste no. 1

Martin Émond, poste no. 2

Suzanne Lacroix, poste no, 3

Guy Lamirande, poste no. 4

Angie Gendron poste no. 5

Nicole Paquette, poste no. 6

Sont également présentes : Madame Valérie Vanier,

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Madame Mylène Malo, CA

Raymond, Chabot Grant, Thornton, vérificateurs
externes

Le maire, Jacques Lemaistre-Caron, préside la séance. Le quorum est constaté.

OUVERTURE

À 18 h 50, monsieur le maire, Jacques Lemaistre-Caron, déclare la séance ouverte.

L'assemblée est convoquée conformément à l'*article 153 du Code municipal*, par lequel le conseil constate et reconnaît que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par ledit code à tous ses membres, sans exception.

1. Adoption de l'ordre du jour

2018-07-271

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition du conseiller Guy Lamirande, appuyée par la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dépôt du rapport financier 2017
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2. Dépôt du rapport financier 2017

2018-07-272

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2017 ET PRÉSENTATION DES RÉSULTATS PAR LE VÉRIFICATEUR

Le conseil constate et reconnaît le dépôt du rapport financier 2017.

Madame Mylène Malo, de Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. (RCGT), vérificateur externe de la Municipalité de Lacolle, présente le rapport de vérification et commente les pages significatives du rapport financier.

Municipalité de Lacolle				
Analyse comparative de conclusion				
De l'exercice terminé le 31 décembre 2017				
Réel versus le budget	Budget	Réel	Écart	
			\$	%
Revenus de fonctionnement				
Taxes	3 295 234 \$	3 044 093 \$	(251 141) \$	-8,25%
Compensations tenant lieu de taxes	43 500 \$	36 904 \$	(6 596) \$	-17,87%
Transfert	98 326 \$	180 633 \$	84 307 \$	46,67%
Services rendus	185 953 \$	222 420 \$	26 467 \$	11,90%
Imposition de droits	118 200 \$	127 632 \$	9 432 \$	7,99%
Amendes et pénalités	25 000 \$	22 013 \$	(2 987) \$	-13,57%
Intérêts	15 000 \$	23 081 \$	8 081 \$	35,01%
Autres revenus	12 000 \$	18 536 \$	6 536 \$	35,26%
	<u>3 801 213 \$</u>	<u>3 675 312 \$</u>	<u>(125 901) \$</u>	<u>-3,31%</u>
Charges et affectations				
Administration générale	735 107 \$	963 260 \$	(228 153) \$	-23,69%
Sécurité publique	546 463 \$	533 391 \$	13 072 \$	2,45%
Transport	546 304 \$	536 454 \$	9 850 \$	1,84%
Hygiène du milieu	607 706 \$	663 516 \$	(55 810) \$	-8,41%
Santé et bien-être	22 557 \$	17 518 \$	5 039 \$	28,76%
Aménagement, urbanisme et développement	112 316 \$	129 340 \$	(17 024) \$	-13,16%
Loisirs et culture	295 065 \$	214 489 \$	80 576 \$	37,57%
Frais de financement	148 100 \$	81 801 \$	66 299 \$	81,05%
Remboursement dette	297 595 \$	294 100 \$	3 495 \$	1,19%
Affectations				
Activités d'invest.	260 000	81 843	178 157 \$	217,68%
Excédent affecté			- \$	
Fonds réservés	230 000	190 449	39 551 \$	20,77%
	<u>3 801 213 \$</u>	<u>3 706 161 \$</u>	<u>95 052 \$</u>	
EXCÉDENT FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES		<u>(30 849)</u>	<u>(30 849)</u>	
Suivi de l'excédent (déficit) accumulé				
	2 017	2 016		
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	162 573	193 422		
Excédent de fonctionnement affecté	32 456			
Réserves financières et fonds réservés	921 137	739 393		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir				
Financement des investissements en cours	(21 577)	6 526		
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	8 216 916	8 340 577		
	<u>9 311 605</u>	<u>9 279 918</u>		

Sur la proposition du conseiller Guy Lamirande, appuyée par la conseillère Suzanne Lacroix il est résolu à l'unanimité;

QUE le conseil accepte le rapport financier 2017 tel que déposé et en autorise la transmission au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

3- Période de questions

Madame Malo, répond aux questions.

- L'administration générale, englobe quel poste comptable ?
- Les cours d'eau sont gérés par qui ?
- D'où provient l'écart au poste comptable : hygiène du milieu ?
- D'où proviennent les dépenses au poste comptable : Aménagement, urbanisme et développement.

4.-Levée de la séance

2018-07-273

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 15, sur la proposition du conseiller Guy Lamirande, appuyée par le conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE

ADOPTÉ CE 14 août 2018

Jacques Lemaistre-Caron, maire

Valérie Vanier
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim